

Sir Charles Hibbert Tupper dans son discours sur la question des écoles a dit :

"Je suis un protestant et lui (M. Laurier) est un catholique et je rougirais si pour des raisons de parti je me trouvais dans la fausse position où se trouve le chef de l'opposition sur la question des écoles. Je regrette la chose plus comme Canadien que comme homme de parti. Je savais que sur la question de tarif, l'honorable député pouvait être gymnaste politique, mais sur la question actuelle qui intéresse ses coreligionnaires, j'en attendais que tout démontrerait qu'il y a en lui un homme, un catholique et un canadien."

Quelle humiliation pour M. Laurier que de se faire dire de si sanglantes vérités par un protestant !

8 avril 1896.

Mardi soir, lors de la discussion en comité du bill réparateur, M. Fairbairn, député de Victoria-Sud-Ontario—un orangiste, mais un homme qui, comme sir Mackenzie Bowell, est ami de la justice égale pour tous les sujets britanniques en notre pays, un homme qui veut la protection des minorités, quelles soient catholiques ou protestantes, a administré au chef de l'opposition, M. Laurier, un soufflet bien mérité.

Voici le texte même d'une partie de son discours. Je l'emprunte au *Hansard* :

"Maintenant, je veux dire à l'honorable chef de l'opposition, que je regrette entièrement, d'être obligé,—moi un orangiste depuis 40 ans—de me lever en cette chambre pour revendiquer les droits de la minorité catholique de Manitoba, lorsque lui —M. Laurier—refuse de le faire.

"En ma qualité d'honnête homme, ayant le courage de ses convictions, je dis qu'il est bien regrettable qu'un homme comme M. Laurier, sacrifie les droits de sa religion et de sa nationalité dans le but de faire du capital politique. Ce monsieur ne m'inspire que de la pitié."

Voilà à quoi M. Laurier s'est exposé par sa conduite inexplicable, voilà à quoi il s'expose par son obstruction à la loi réparatrice.

M. LAURIER ET LES EVEQUES.

Mgr l'archevêque de St-Boniface a prêché avant-hier à Joliette.

L'hon. M. Laurier a prêché hier à Québec.

Les deux prédicateurs ont traité le même sujet : la question des écoles et la loi remédiate.

Mgr Langevin a parlé, non seulement en son nom personnel, mais encore au nom de la minorité catholique dont il est le chef et l'interprète officiel et sur tout au nom de tout l'épiscopat catholique qu'il a consulté sur ce sujet.

M. Laurier a parlé au nom du parti libéral dont il est le chef et le porte-parole autorisé.

D'un côté, tous les catholiques, sous la direction de leurs chefs hiérarchiques.

De l'autre, tous les libéraux, sous la conduite de leurs "leaders."

Deux armées en présence.

Alliées ou ennemies ?

Voyons plutôt :

Mgr Langevin a dit :

Vous devez comprendre que les premiers intéressés à obtenir une législation complète, en cette matière, sont la

population leur arche moment. remédiant avant de s'loi, il a loi chi, il a sé lement ses des juges sur la que seulement dans ses p tier."

Cette de nette, très après mû consulté d vent la loi

Les cat directeme également

M. Lau ils enfin à vigoureux

Ecouter duisons du

"Le ge projet de l que, bien de "bill r la législati vait pas coins."

C'est, en siers, moi Charbonne

"Une g

"Une celui-ci.

"Un m M. Laurie

Voilà to ral aux ca

C'est un Un démen

par les rou et de tout